



Besoin de votre aide? quel est le risque ?

Par **Phenix0306**, le **07/10/2008** à **22:13**

Bonjour à tous,

J'ai besoin de votre concernant notre situation que je vais vous exposer le plus clairement possible. Je suis algérienne étudiante en france (doctorat+ CDD) avec un titre de séjour étudiant. mon mari algérien est en situation irrégulière depuis 2003. nous nous sommes mariés en juin 2008. nous avons retiré un dossier de demande de titre de séjour et on nous a donnée un rdv à la préfecture pour la fin octobre. C'est la première fois que mon mari demande un titre de séjour il n'a jamais fais l'objet de controle. Il a eu une promesse d'embauche. est ce que vous pensez qu'on coure un risque lors de ce RDV. est ce qu'il peut etre interpellé,

J'ai eu un poste de travail cette année a l'université, mais c un contrat a temps partiel et la préfecture refuse de me délivrer un titre de séjour scientifique alors que j'ai le droit de le demander, donc j'aurais finalement cette année un autre titre de séjour étudiante avec un contrat de travail d'enseignante a l'université
qu'est ce que vous nous conseillez ?

Bien cordialement